

<b>Réunion métier des bateaux de commerce du réseau Sud-Ouest Le 12 février 2014 à la subdivision Languedoc-Est Compte-rendu</b>
--

**Liste des participants**

ROLAND BONNET	VNF/DT Sud-Ouest / CHEF ADVE
JEAN-MARC POUGNET	VNF/DT Sud-Ouest /ADVE/US
DIDIER HUMBERT	VNF/DT Sud-Ouest /SLO
JACQUES RENTIERE	VNF/DT Sud-Ouest /SAQ
M. PIERRE GAUDRY	CAF
M. JEAN-MARC SAMUEL	CNBA
M JACQUES RIBO	CAF/UPCM

**Fuite d'eau à Poilhes**

Deux sociétés (C.AN.A.L et Carabosse) concernées impactées par ce problème et surtout par la date d'ouverture programmée le 17 mars.

La question se pose quant à la durée de gestion de cette fuite qui intervient après les chômages et étend la fermeture du canal à 5 mois.

Bien que prévenues depuis le mois de janvier de ce problème, les sociétés ayant des contrats à honorer ont du modifier leurs itinéraires, ces contrats datant d'octobre 2015.

Quelle est la position de VNF quant à cette situation sachant que modifier les prestations a un coût ?

Les usagers demandent s'il est possible d'avoir un calendrier retraçant les étapes de gestion de cette fuite afin d'en comprendre les causes et pourquoi la date du 17 mars a été choisie.

C'est également le manque d'information que regrettent les usagers.

Dans un cas similaire, Il faudrait que le service informe les usagers au fil de l'avancement des travaux.

Il n'y a pas eu dysfonctionnement du service et tout a été mis en oeuvre pour régler le problème au plus tôt. Il faut intégrer l'idée que l'ouvrage date du 17eme siècle et que ce type d'aléa peut ressurgir à tout moment.

Concernant les possibilités d'indemnisation dans un tel cas, le service s'est renseigné auprès du siège qui lui a répondu qu'il n'y avait pas de cadre prévu, mais que les sociétés ayant souffert de ce préjudice pouvaient en faire la demande, assorties des documents justificatifs utiles.

### **Les panneaux des embarcadères**

Problème au Malpas et à Argeliers les zones ne sont pas à 70m.  
Cela pose un problème car ces sites accueillent souvent deux bateaux en même temps.

Il est rappelé que les zones d'embarcadères ne sont pas des garages à bateau et que dès que l'embarquement ou le débarquement ont eu lieu, le bateau doit repartir. Dans la pratique les usagers maintiennent que ce n'est pas possible de stationner ailleurs.

Nous avons travaillé en un premier lieu sur les embarcadères, la seconde phase sera dédiée aux garages à bateaux.

A Colombiers il y a la place pour mettre une zone en 70m  
Problème d'emplacement à Ginestas, (il faut qu'elle soit en face des patias)

Le problème c'est qu'on a donné un PK aux subdivisions on aurait du rester sur les données GPS.

Ce qui importait c'est que le PK qui apparaît dans le RPP soit inclus dans la zone.  
Le service demandera à ce que cette zone soit déplacée.

Reste entier le problème de la Jonction où il n'y a aucune possibilité d'embarquer et débarquer ou simplement s'amarrer le soir en attendant l'ouverture le lendemain.  
Il a été proposé de s'amarrer en face mais il n'y a pas assez d'eau et gêne la navigation.

Il y aurait une zone de stationnement de longue durée où se trouvent des bateaux à vendre. rien n'empêche de les déplacer en face car ils n'ont pas besoin d'un tirant d'eau important. C'est dommage car sur l'emplacement il y a un quai en pierre sur 80m avec des bites d'origine

Le service précise que lorsqu'on fait ces zones de stationnement, on consulte les maires qui décident.

Ce qui est regrettable c'est que cette zone ne soit pas placée judicieusement.

Le souci c'est qu'il n'y a pas d'autre emplacement possible du fait de la présence de la minoterie qui interdit tout stationnement. C'est pourquoi cet embarcadère a été refusé.

Le CNBA demande un embarcadère de 70m en amont de l'écluse 52 à Castets en Dorthe, ainsi qu'un garage d'écluse.

Si une activité de transport de marchandises est relancée, il faudra de toute façon tout adapter.

### **Concessions**

Concernant la concession de Carcassonne les usagers regrettent que tous les aménagements soient inclus dans ces zones et que les usagers soient démunis à l'extérieur. Comme les infrastructures ne sont pas étudiées pour les bateaux de 30m on ne peut s'y arrêter. de plus on ne peut même pas s'amarrer à l'extérieur de ce port.

Besoin d'un embarcadère en aval du pont de chemin de fer. Actuellement on ne peut s'y amarrer car la berge est effondrée et il y a très peu de fond. Il faudrait curer et mettre des pieux (2 minimum) ou 2 ducs d'albe.

Il est nécessaire d'implanter des panneaux de part et d'autre des concessions car les concessionnaires abusent en faisant payer le stationnement hors des limites.

Le plan de la nouvelle concession est présenté aux usagers.

Le garage d'écluse en amont est d'après eux trop éloigné de l'écluse.

Le service précise que ce garage d'écluse est implanté conformément à ce qui avait été décidé, et sera assorti de la signalisation adéquate. Un embarcadère est prévue dans le cadre de la concession, car le concessionnaire est tenu d'accueillir les bateaux à passagers.

Les usagers signalent que les bateaux promenade de Carcassonne s'attribuent systématiquement la priorité sur les autres bateaux.

Le service en prend note.

### **Passage des écluses à Sallèles**

Concernant la problématique de passage à Sallèles, le subdivisionnaire de Languedoc Est a eu pour directive, suite à une instruction du siège de ne plus procéder à la manoeuvre à l'aveugle par l'intermédiaire du PCC. C'est un problème de sécurité.

Les usagers demandent quelle différence il y a entre le PCC de Toulouse et celui de Sallèles.

Celui de Toulouse, muni de caméras, est là pour manoeuvrer les écluses, celui de Sallèles, aveugle, pour répondre aux urgences.

le CNBA veut demander au siège de VNF que les bateaux de commerce soient accompagnés sur les écluses automatiques que le débarquement de l'équipier aux écluses est une aberration et une exception nationale.

Les études sur la télécommande sont toujours en cours.

Le capitaine du TOURMENTE dit avoir une avarie à la coque du bateau suite à une baisse de niveau du bief de Sallèles à -50. C'est un secteur où la gestion de l'eau est compliquée et où les automatismes ont leur limites.

### **Gabarit autorisé sans dérogation**

Les usagers demandent des précisions sur les bateaux qui sont admis à naviguer sans dérogation sur le midi par rapport à leur gabarit.

L'Avis bat du 16/2 indique que les tolérances sur les dimensions maximales des bateaux admis à naviguer sur le réseau à petit gabarit géré par VNF, sans autorisation spéciale de transport, sont ainsi définies :

- + 1 mètre en longueur (soit 39,50 m pour le gabarit Freycinet),
- + 5 centimètres en largeur (soit 5,10 m pour le gabarit Freycinet).

Comme aucun bateau à passager du canal n'atteint ces dimensions, tous sont admis à naviguer sans AST.

### **Viradous**

Des demandes avaient été faites pour savoir si les viradous du Somail et d'Argens étaient réalisables

Le service propose de constituer, comme pour les embarcadères un groupe de travail plus global regroupant les garages à bateau et les viradous (à protéger par des panneaux E8)

### **d'eau et électricité :**

L'eau à Trèbes, une rencontre a été organisée entre le service et la ville de Trèbes qui a confirmé qu'elle a bien un point de distribution d'eau en face de la base de location, et que les travaux seront engagés pour le second point, sur l'embarcadère. Une confirmation écrite aux usagers suivra.

Une borne d'électricité à Sallèles a été demandée afin d'éviter au voisinage le bruits des générateurs.

L'idée serait qu'un futur garage à bateau soit équipé d'une borne moyennant une COT contractée avec SLE.

Dans la démarche engagée sur la stratégie portuaire, il est convenu que le service travaillera avec les communes et les acteurs économiques sur l'accueil et les services aux usagers (eau, électricité, poubelles, dépotage).

A Argeliers il y a un panneau d'embarcadère qui est caché par un container à verre et les containers poubelles.

Le service va faire remonter à la mairie.